** Année 1958. — N° 37 C. R. Le Numéro : 20 francs. Vendredi 30 Mai 1958 **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.600 fr. ; ÉTRANGER : 2.400 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 55e SEANCE

Séance du Jeudi 29 Mai 1958.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 933).
2. — Congé (p. 933).
3. — Message de M. le Président de la République (p. 933).
4. — Ajournement du Conseil de la République (p. 934).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures vingt-cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mercredi 28 mai a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Cuif demande un congé.

Conformément à l'article 44 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

MESSAGE DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

M. le président. En application de l'article 37 de la Constitution, M. le président de l'Assemblée nationale m'a donné communication d'un message adressé au Parlement par M. le Président de la République.

En voici les termes :

« Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Parlement *(sur tous les bancs Mmes et MM. les sénateurs se lèvent)*, le jour même où le congrès du Parlement, sans que j'aie brigué cet honneur, m'a appelé à la première magistrature de la République, j'ai pris l'engagement — et je le tiendrai jusqu'au bout — d'obéir scrupuleusement à la Constitution. Mais j'ai tenu à ajouter aussitôt que nous ne saurions défendre efficacement nos libres institutions que si nous savions les réformer.

« Je vous l'ai redit dans mon message inaugural. J'ai, depuis lors, dans la plupart de mes discours publics, répété que parmi toutes les vraies démocraties la République française est, d'une part, celle qui est assaillie par les problèmes les plus redoutables et, d'autre part, celle dont les gouvernements sont le plus fragiles et, par conséquent, le plus débiles.

« Si j'ai ainsi dépassé les limites traditionnelles que s'étaient imposées mes prédécesseurs, je m'y suis cru autorisé, non seulement par l'assentiment des chefs de gouvernement successifs, mais aussi, je le sais, par l'approbation de la grande majorité d'entre vous.

« Quatre ans et demi auront bientôt passé sans que mes appels de plus en plus instants soient suivis d'effet. Et, quels que fussent la valeur et le patriotisme des hommes qui se sont succédé au pouvoir, l'État n'a cessé de se désagréger.

« Nous voici maintenant au bord de la guerre civile.

« Après s'être, depuis quarante ans, tant battus contre l'ennemi, les Français vont-ils, demain, se battre contre les Français ?

« De part et d'autre, des hommes ont la conviction profonde de servir la Patrie que, parmi les uns comme parmi les autres, beaucoup ont défendue au prix de si durs sacrifices. De part et d'autre, on semble s'apprêter au combat fratricide. Sommes-nous donc une nation où la force pourrait primer le droit ? Quels que soient les vainqueurs provisoires, que resterait-il, après une lutte inexpiable, que resterait-il de notre France ?

« Il y a eu, au long de notre Histoire, après les plus violentes discordes intestines, de grands jours de réconciliation française dans un sursaut d'unité nationale.

« L'unité nationale, ce n'est pas dans l'anarchie, c'est seulement dans le respect de la loi qu'elle peut se réaliser.

« Quand il s'agit de former un gouvernement, en l'état présent de notre Constitution, le Président de la République propose et l'Assemblée nationale dispose.

« Il ne saurait être évidemment question, cette fois, que je multiplie les désignations. Le choix qui m'incombe est donc lourd de conséquences. Il fait peser sur moi une exceptionnelle responsabilité.

« C'est pourquoi je dois m'en expliquer franchement devant vous.

« Dans le péril de la patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant ainsi réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour rétablir la République.

« A quelles conditions accepterait-il d'assumer la charge accablante du pouvoir ? Ces conditions permettraient-elles d'escompter pour son investiture la majorité nécessaire ?

« J'ai demandé à M. le président de l'Assemblée nationale et à M. le président du Conseil de la République — que je remercie de leur précieux concours — de bien vouloir s'en entretenir d'urgence avec le général de Gaulle. Cet entretien m'a révélé qu'en l'état il reste à surmonter des difficultés considérables.

« Dois-je donc renoncer à faire appel à celui dont l'incomparable autorité morale assurerait le salut de la patrie et de la République ?

« En un pareil jour, l'union sacrée est le devoir suprême. Elle nous commande à tous d'y sacrifier, s'il le faut, une part de nos préférences et même de nos convictions.

« A vous, représentants de la nation, je dis qu'il ne peut plus être question de fixer dans le huis-clos des groupes le destin de la patrie. C'est seulement quand le Président de la République aura pris l'initiative que lui réserve la Constitution que vous vous prononcerez souverainement et librement.

« Je demande au général de Gaulle de bien vouloir venir conférer avec le chef de l'Etat et d'examiner avec lui ce qui, dans le cadre de la légalité républicaine, est immédiatement nécessaire à un gouvernement de salut national et ce qui pourra, à échéance plus ou moins proche, être fait ensuite pour une réforme profonde de nos institutions.

« Je prendrai alors en mon âme et conscience la décision qui m'incombe.

« Si l'échec de la tentative que j'ai effectuée devait faire apparaître que dans un moment aussi critique je me suis trompé, je ne manquerais pas d'en tirer aussitôt les conséquences inéluctables. Faute de conserver dès lors l'autorité morale plus que jamais nécessaire à celui qu'on appelle communément l'arbitre suprême, je ne pourrais que transmettre immédiatement la plénitude de mes fonctions à M. le président de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 41 de la Constitution.

« Monsieur le président,

« Mesdames et messieurs les membres du Parlement,

« Que mon dernier mot soit de confiance, confiance en ce peuple admirable qui, après avoir souffert les plus douloureuses épreuves de sa longue histoire, offre à la France les perspectives du plus magnifique renouveau.

« Représentants de la nation, le destin de ce peuple est en vos mains. Chacun de vous, avec sang-froid et dans la dignité, arrêtera, le moment venu, ses résolutions pour que vive la France et que vive la République !

« (Signé : René Coty.) » (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Waldeck L'Huillier. A bas le fascisme !

M. Primet. Vive la République !

M. le président. Acte est donné de cette communication qui sera déposée aux archives.

Le message de M. le Président de la République sera imprimé sous le n° 468 et distribué.

— 4 —

AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. Le Conseil de la République voudra sans doute laisser à son président le soin de le convoquer le cas échéant. (*Assentiment.*)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures trente-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
HENRY FLEURY.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.